

Evolution et maintenance de la solution réseau Lan et Wifi de l'Ecole polytechnique

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

MX25-094

Date limite de remise des plis

05 / 02 / 2026 à 15 heures 00

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert

(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Ecole polytechnique

Direction des Achats

Représentant : Laura CHAUBARD, ingénierie générale de 1^{ère} classe de l'armement, Présidente du conseil d'administration par intérim

Adresse : Ecole polytechnique

Route de Saclay

91128 Palaiseau

Téléphone : 0169333230

La personne en charge du dossier est : Caroll-Ann Galluccio Acheteur négociateur

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Evolution et maintenance de la solution réseau Lan et Wifi de l'Ecole polytechnique.**

Code CPV	Libellé CPV
72590000	Services informatiques professionnels
32424000-1	Infrastructure de réseau

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Evolution et maintenance de la solution réseau Lan et Wifi de l'Ecole polytechnique
 Acheteur	Ecole polytechnique
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
 Structure	Lot unique - 2 postes
 Lieu d'exécution	ECOLE POLYTECHNIQUE Route de Saclay 91128 PALAISEAU CEDEX
 Développement durable	Clause environnementale

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

Elle est décomposée comme suit :

Type	Objet
Poste 1	Prestation forfaitaire
Poste 2	Prestations à bon de commande

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC : Règlement de la Consultation et ses annexes
- AE : Acte d'Engagement
- BPU : Bordereau de Prix Unitaires
- BPU variante 2 : Bordereau de Prix Unitaires offre variante 2
- CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières
- CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes
- CRT : Cadre de Réponse Technique
- Attestation de visite de site

Afin d'obtenir le mot de passe permettant l'ouverture des annexes techniques relatives à la présente consultation, vous pouvez joindre :

Monsieur Pasquiet : 01 69 33 99 10
Madame Galluccio : 01 69 33 32 70

Le mot de passe ne pourra pas être communiqué du 24/12/2025 au 04/01/2026 inclus.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Les candidats doivent **obligatoirement effectuer une visite du site** dans les conditions suivantes :

Adresse électronique pour la prise de RDV : loic.pasquiet@polytechnique.edu

Dates et horaires : 12, 14, 19 et 21 janvier 2026 à 10h. Prévoir une durée de 2 heures le temps de visiter les deux salles cœurs de réseaux et la salle des serveurs Wifi actuels.

Les candidats doivent prendre RDV au plus tard 48h ouvrées avant la date de la visite et se présentent au RDV avec l'attestation de visite communiquée dans le dossier de consultation. Elle sera signée par l'Ecole polytechnique lors de la visite.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur.

En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à **contacter le support technique** mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. **Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.**

■ **Développement durable :**

L'accord-cadre fait l'objet d'une clause environnementale.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

Des **variantes** sont **exigées** par l'acheteur dans les conditions suivantes :

Variante	Descriptif
Variante 1 : infrastructure dans le cloud	<p>La variante concerne l'infrastructure dans le cloud dans le cadre du poste 1 et est décrite au CCTP.</p> <p>En réponse au poste 1, le candidat présente donc une offre de base et une variante obligatoire conformément à la rubrique « contenu des plis et conditions de participation » du présent document.</p>
Variante 2 : maintenance au format EP1	<p>La variante concerne la maintenance au format EP1 dans le cadre de la maintenance matérielle et logicielle du parc au poste 2.</p> <p>En réponse au poste 2, le candidat présente donc une offre de base et une variante obligatoire conformément à la rubrique « contenu des plis et conditions de participation » du présent document.</p>

Chaque variante doit faire l'objet d'une offre distincte. Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières et/ou techniques de chaque variante présentée.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics	<i>Au lieu de fournir les DC1 et DC2, le candidat peut fournir le Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics</i>
Capacité technique et professionnelle	
Références fournitures et services	<i>Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>
Niveau de partenariat	<i>Niveau de partenariat du constructeur Extreme Networks</i> <i>Niveau de partenariat du constructeur Avaya</i>

Présentation des documents : le candidat doit présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat doit joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Nommage des pièces	Document	Descriptif
1 - AE	AE	<p><i>Acte d'Engagement incluant le montant total forfaitaire de l'offre</i></p> <p><i>Décomposition du prix global et forfaitaire (poste 1) – trame libre sur proposition du candidat. La DPGF doit a minima présenter :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le détail financier par item (indiquant les quantités) de la partie relative aux matériels et logiciels ainsi que son montant total,</i> - <i>Le détail financier de la partie relative aux prestations (en cohérence avec le plan de charge) ainsi que son montant total,</i> - <i>Le montant total du poste 1.</i> <p><i>Le candidat s'assure de la cohérence de la DPGF avec l'AE.</i></p>
2 – DPGF P1	DPGF – poste 1 Evolution du réseau Lan et Wifi	<p><i>Décomposition du prix global et forfaitaire (poste 1) correspondant à la variante 1 – trame libre sur proposition du candidat. La DPGF doit a minima présenter :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le détail financier par item (indiquant les quantités) de la partie relative aux matériels et logiciels ainsi que son montant total,</i> - <i>Le détail financier de la partie relative aux prestations (en cohérence avec le plan de charge) ainsi que son montant total,</i> - <i>Le montant total du poste 1 variante 1.</i> <p><i>Le candidat s'assure de la cohérence de la DPGF avec l'AE.</i></p>
3 - DPGF P1 VA1	DPGF – poste 1 Evolution du réseau Lan et Wifi – variante 1 : infrastructure dans le cloud	<p><i>Décomposition du prix global et forfaitaire (poste 1) correspondant à la variante 1 – trame libre sur proposition du candidat. La DPGF doit a minima présenter :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le détail financier par item (indiquant les quantités) de la partie relative aux matériels et logiciels ainsi que son montant total,</i> - <i>Le détail financier de la partie relative aux prestations (en cohérence avec le plan de charge) ainsi que son montant total,</i> - <i>Le montant total du poste 1 variante 1.</i> <p><i>Le candidat s'assure de la cohérence de la DPGF avec l'AE.</i></p>
4 - BPU	BPU	<i>Bordereau de Prix Unitaires</i>
5 - BPU VA2	BPU variante 2 : maintenance au format EP1	<i>Bordereau de Prix Unitaires relatif à la variante 2</i>
6 – Décomposition FI P2	Décomposition financière liée au BPU (poste 2)	<i>Décomposition des montants inscrits au BPU relatif à la maintenance matérielle et logicielle (détail de la partie matérielle et de la partie logicielle ainsi que montant total de chaque partie)</i>
7 – Décomposition FI P2 VA2	Décomposition financière liée au BPU (poste 2) variante 2 : maintenance au format EP1	<i>Décomposition des montants inscrits au BPU variante 2 relatifs à la maintenance matérielle et logicielle (détail de la partie matérielle et de la partie logicielle ainsi que montant total de chaque partie)</i>
8 - CRT	CRT	<p><i>Le Cadre de Réponse Technique constitue la proposition technique du candidat. A ce titre, il doit obligatoirement être renseigné et joint à l'offre.</i></p> <p><u><i>Dans le cas où des éléments de réponse seraient annexés, le candidat doit renseigner très précisément au CRT où se situe l'information (référence au nom du document, chapitre et à la pagination exacte).</i></u></p> <p><u><i>Dans le cas où les variantes impactent techniquement les offres au regard des critères d'analyse, le candidat distingue dans le critère/sous-critère concerné une partie offre de base et une partie variante 1 ou 2 selon le cas.</i></u></p>
9 – Plan de charge P1	Plan de charge poste 1 Evolution du réseau Lan et Wifi	<i>Détail du plan de charge correspond aux prestations du poste 1 (détail du temps passé par membre de l'équipe et part réalisée par le constructeur Extreme Networks)</i>
10 – Charge P1 variante 1	Plan de charge poste 1 Evolution du réseau Lan et Wifi - variante 1 : infrastructure dans le cloud	<i>Détail du plan de charge correspondant aux prestations du poste 1 variante 1 (détail du temps passé par membre de l'équipe)</i>
11 – Charge LB	Plan de charge load balancer	<i>Détail du plan de charge correspond à la prestation load-balancer du poste 2 (détail du temps passé par membre de l'équipe)</i>
12 – Planning P1	Planning poste 1 Evolution du réseau Lan et Wifi	<i>Planning détaillé des prestations du poste 1</i>
13 – Planning LB	Planning load-balancer (partie du poste 2)	<i>Planning détaillé de la prestation load-balancer</i>
14 – PAS	PAS	<p><i>Plan d'Assurance Sécurité selon le guide de l'ANSSI (https://cyber.gouv.fr/sites/default/files/IMG/pdf/2010-12-03_Guide_externalisation.pdf)</i></p> <p><i>Le document PAS attendu peut, à titre d'exemple s'appuyer sur cet autre document : https://www.makeitsafe.fr/comment-elaborer-un-plan-dassurance-securite-pas-pour-lexternalisation/</i></p>
15 – Attestation visite	Attestation de visite de site	<i>Attestation de visite de site remise lors de ladite visite signée par l'Ecole polytechnique</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier le dépositaire. Il n'y a pas d'obligation de signature électronique des documents du marché listés dans le présent RC, transmis par voie électronique.

Toutefois, les documents du marché devront être signés électroniquement par le candidat sélectionné lors de l'attribution du marché.

Une note explicative concernant la signature électronique est jointe en annexe n°1 du présent Règlement de Consultation.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CADES ou PAdES.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Les copies de sauvegarde peuvent être transmises par voie électronique avant la date de remise des offres indiquée en 1ère page du présent document à l'adresse suivante : sda.procedure@polytechnique.fr.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ **Dépôt des attestations et certificats :**

- PLACE :

Le profil acheteur PLACE met à disposition des entreprises un coffre-fort électronique afin de déposer les certificats et attestations suivantes :

- certificat de régularité fiscale ;
- certificat de régularité sociale.

En déposant ces documents directement dans ledit coffre, vous êtes déchargé de votre obligation de transmission à l'Ecole polytechnique lors de l'attribution du marché. Si ce n'est pas déjà disponible dans votre offre, il vous sera uniquement demandé la liste des travailleurs étrangers (ou à défaut, une attestation sur l'honneur indiquant que vous n'en employez pas) et l'extrait K-bis.

L'accès audit coffre n'est possible qu'une fois votre entreprise authentifiée sur la plateforme PLACE. Celui-ci est accessible sur la page d'accueil dans la rubrique espace documentaire - coffre-fort entreprise. Si vous optez pour ce dépôt, il est nécessaire de rendre accessible les documents déposés dans le coffre-fort.

- **E-Attestation :**

Les justificatifs et les moyens de preuve, définis à l'article R. 2143-7 du code de la commande publique et à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, ne sont exigés par l'acheteur qu'au(x) soumissionnaire(s) au(x)quel(s) il est envisagé d'attribuer le marché. Les pièces et attestations mentionnées ci-dessus sont déposées par le(s) soumissionnaire(s) sur la plateforme en ligne « e-Attestations » mise à sa disposition, gratuitement, à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com/>

Le titulaire, ses éventuels co-traitants et sous-traitants fournissent, jusqu'à la fin d'exécution du contrat, leurs attestations et pièces prévues par le code du travail (articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8, D.8254-2 à D.8254-5).

La plateforme sécurisée « e-Attestations » permet aux opérateurs économiques de déposer toutes les informations et documents obligatoires à partager uniquement avec leurs donneurs d'ordres (acheteurs).

Elle est entièrement gratuite.

Elle nécessite la création d'un compte sur la plateforme qui est connectée aux administrations. « e-Attestations » agrège des données directement auprès de tiers producteurs de confiance comme le RNCS, les URSSAF, la DGFIP.

Le candidat complète les informations et documents manquant dans son dossier.

Les candidats ne sont toutefois pas tenus de fournir les justificatifs déjà transmis à l'acheteur dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables, même si celui-ci ne l'a pas expressément prévu. Dans ce cas, ils peuvent indiquer dans leur candidature, les documents concernés ainsi que la référence de la ou des consultation(s) pour la ou lesquelles les documents ont déjà été transmis.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir ces justificatifs et moyens de preuve lorsque l'acheteur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans sa candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès soit gratuit.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Intitulé	Complément	Points
Critère 1 – Valeur technique		55
Sous-critère 1.1 – Qualité de la solution technique		5
Sous-critère 1.2 – Qualité et automatisation des workflows XIQ-SE et autres workflows		9
Sous-critère 1.3 – Cybersécurité et conformité SSI		3
Sous-critère 1.4 – Exploitation et supervision	Analysé sur la base des éléments indiqués au CRT	3
Sous-critère 1.5 – Qualité de la démonstration (maquette)		15
Sous-critère 1.6 – Qualité de la documentation, du support et de la maintenance		10
<i>Sous-sous-critère 1.6.1 – Transfert de compétences et documentation</i>		6
<i>Sous-sous-critère 1.6.2 – Support et maintenance</i>		4
Sous-critère 1.7 – Pilotage du projet		10
Critère 2 – Développement durable	Analysé sur la base des éléments indiqués au CRT	5
Critère 3 – Prix		40
Sous-critère 3.1 – Prix forfaitaire	Analysé sur la base du montant forfaitaire	8
Sous-critère 3.2 – Prix unitaires	Analysés sur la base d'un panier caché	32

Chaque variante fait l'objet d'une solution distincte. Aussi dans le cadre de la présente consultation, pour chaque candidat les 4 solutions suivantes sont analysées, notées et classées au sein d'un classement unique :

- Solution de base : poste 1 de base et poste 2 de base,
- Solution variante 1 : poste 1 correspondant à la variante 1 et poste 2 de base,
- Solution variante 2 : poste 1 de base et poste 2 correspondant à la variante 2,
- Solution variantes 1 et 2 : poste 1 correspondant à la variante 1 et poste 2 correspondant à la variante 2.

Le choix de retenir une offre constituée de variante(s) ou non repose uniquement sur l'application des critères. L'offre classée en première position, toutes solutions confondues, est retenue.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Soutenance :

Pour chaque candidat, dès que l'Ecole aura validé les pièces fournies dans son offre, le candidat dont l'offre est régulière sera convoqué par courrier électronique via la plate-forme PLACE et reçu individuellement (physique ou visio) sur une durée de 2h30 devant une commission représentative de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) et de la Direction des Achat (DA) de l'Ecole polytechnique. **A titre prévisionnel, il est envisagé de réaliser les soutenances fin février 2026.**

Le candidat disposera d'1h30 pour présenter son offre. L'heure restante sera consacrée aux questions-réponses permettant d'expliquer l'offre. La soutenance a pour seul objet de vérifier/clarifier les éléments de l'offre, sans modifier son contenu.

■ Maquette

Après la soutenance et pour chaque candidat dont l'offre est régulière, la maquette décrite ci-après sera implantée par l'équipe réseau de l'Ecole polytechnique afin d'interconnecter, tout ou partie de la solution proposée, à notre infrastructure pour mesurer la qualité de l'offre et contrôler l'adéquation avec le besoin du présent cahier des charges.

La maquette se déroulera au rez-de-chaussée du bâtiment 7 de l'Ecole polytechnique, permettant un accès facile pour la livraison des matériels proposés. Celle-ci se déroulera sur 2 jours pour chaque soumissionnaire. **A titre prévisionnel, il est envisagé de réaliser les maquettes courant mars 2026.**

L'objectif de la maquette n'est pas de vérifier la performance des produits proposés mais de montrer le savoir-faire du soumissionnaire pour les besoins d'intégration à l'écosystème Extrême Networks à traiter pour cette maquette.

Les réseaux utilisateurs ci-dessous seront disponibles afin de configurer la maquette :

Sous-réseau	VLAN	ID	Lieu	I-SID	Passerelle	Description
10.248.0.0/21	a_mgmt_maquette	990	-	-	10.255.0.254	IP OOB
129.104.90.0/24	d_b1	90	Bâtiment 1	12120090	129.104.90.254	Vlan data 1
129.104.91.0/24	d_b2	91	Bâtiment 2	12120091	129.104.91.254	Vlan data 2
10.221.51.0/24	w_ap	3131	Bâtiment 1	13053131	10.221.51.254	Vlan WiFi 1
10.104.150.0/24	t_b1	1500	Bâtiment 1	12041500	10.104.150.254	Vlan voix 1
10.104.9.0/24	t_b2	1009	Bâtiment 2	12041009	10.104.150.254	Vlan voix 2
10.99.0.0/21	a_netlogin	999	-	12120999	10.99.7.254	IP Inband
129.104.41.0/24	d_nac_inband	41	-	12120040	129.104.40.254	NAC Inband
129.104.102.0/24	w_b2	602	Bâtiment 2	12020602	129.104.102.254	Vlan WiFi 2

Les adresses IP 129.104.x.252, 253, 254 seront réservées pour les passerelles de routage. Elles correspondent aux routeurs fournis par l'Ecole (passerelle virtuelle en 254, physique en 252 et 253). Le service DHCP pourra être fourni par l'Ecole pour les VLANs 90,91,602,1009,1500 et 3131.

Deux piles de commutateurs XOS seront fournis afin de matérialiser deux locaux techniques de périphérie situés dans deux bâtiments distincts.

Les téléphones Avaya nécessitent actuellement d'implémenter sur les switchs des scripts afin de transmettre les informations de configuration du VLAN via LLDP-MED. Ceux-ci sont fournis en Annexe 7 du CCTP.

Les machines virtuelles XIQ-SE, NAC-maquette_inband, NAC-maquette_OOB nécessaires à la maquette seront mises à disposition du soumissionnaire. Elles seront configurées avec l'adressage IP indiqué dans le tableau ci-dessous :

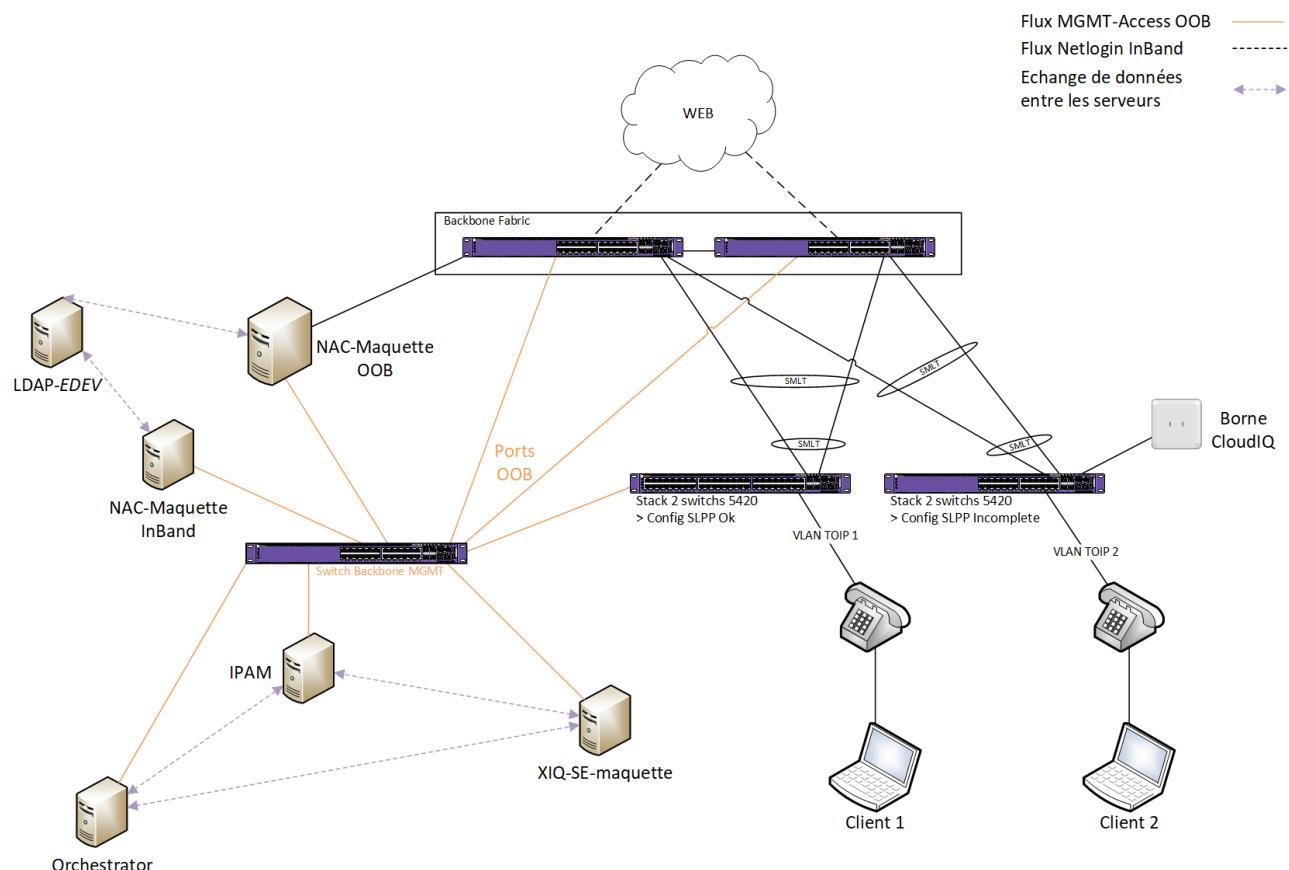
Nom	Adresse IP	Fonction
XIQ-SE_Maquette	10.248.0.1/21	Gestion des switchs
NAC-maquette_OOB	10.248.0.2/21	Authentification des administrateurs réseaux sur le VLAN Mgmt
NAC-maquette_inband	129.104.41.100/24	Authentification des utilisateurs et téléphones sur le VLAN a_netlogin
MGMT Switch bâtiment 1	10.248.0.200/21	Accès SSH
MGMT Switch bâtiment 2	10.248.0.201/21	Accès SSH

Pool d'adresses disponibles pour des serveurs supplémentaires : 129.104.41.1-20

Le serveur NAC Extreme dédié à la maquette sera déjà connecté à notre annuaire de développement pour la fonction Netlogin et disposera d'une seconde adresse pour l'authentification des flux de management (réseau OOB).

SCHEMA DE PRINCIPE DE LA MAQUETTE

Le schéma de principe de la maquette est le suivant :



Durant les deux jours, les tests minimaux suivants devront être effectués.

Programme prévisionnel journée n°1 :

- Mise en place et accès aux machines et matériels fournis pour la maquette
- Implémenter un workflow intégré à XIQ-SE capable de vérifier la conformité de la configuration AAA de l'équipement. A cet effet une pile sera déclarée avec une configuration « conforme » et une autre pile déclarée « non conforme ».
- Implémenter un workflow de vérification de conformité du SLPP avec remédiation,
- Implémenter un workflow de détection et de remédiation pour un problème de vitesse de lien sur une Borne wifi avec et sans netlogin de la borne,
- Implémenter les configurations nécessaires afin de supprimer les scripts UPM de téléphonie des switches. Les deux téléphones de la maquette devront fonctionner en netlogin tout en utilisant un VLAN propre à leur localisation géographique (Bâtiment 1 ou Bâtiment 2).

Programme prévisionnel journée n°2

- Présenter une solution de type NETBOX/BUDIBASE/N8N ou équivalent connecté au XIQ-SE de la maquette, capable d'importer les données d'XIQ-SE pour gérer l'inventaire des équipements. Les colonnes suivantes doivent être disponibles, remplies et pouvoir être filtrées dans la solution logicielle proposée :
 - Détails du nombre de slot d'un même stack,
 - Modèle de l'équipement,
 - Domaine (Recherche, Enseignement, ...)
 - Serial number (par slot)
 - Génération d'équipements Extrême Networks (exemple G2(2016-2028)
 - Statut (production /stock/RMA/reforme)),
 - Nom et ID des VLANs et des I-SID associés

L'objectif est aussi de pouvoir piloter depuis ce référentiel central des modifications impactant l'ensemble de l'infrastructure ou sur plusieurs équipements.

Exemple : renommer un vlan :

Il est demandé d'effectuer les modifications depuis cette plateforme au travers d'XIQ-SE ou directement sur un commutateur en présentant les avantages et les inconvénients.

Le soumissionnaire doit venir avec une ou plusieurs machines virtuelles sur un support physique. Le soumissionnaire devra montrer la mise à jour des informations du parc avec comme source XIQ-SE pour l'initialisation du contenu de la base de données des vlan et des équipements. Il sera également possible de montrer une base déjà enrichie de nombreux équipements (LAN, WiFi, autres), VLANs, etc et mettre en avant les informations pertinentes de ce référentiel externe.

D'autres points libres à la main du soumissionnaire peuvent être présentés afin de démontrer les avantages de sa proposition.

Les recettes des fonctionnalités du programme de la maquette seront effectuées au fil de l'eau.

■ **Indemnisation des candidats :**

Une indemnisation des candidats non retenus est prévue dans les conditions suivantes : versement d'une prime de 1000 € HT pour tout candidat non retenu ayant présenté une maquette.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Assurances	Les polices et attestations d'assurance en cours de validité dans le domaine objet du présent marché, spécifiant que l'entreprise est assurée pour les responsabilités qui découlent de son activité spécifique dans le cadre des prestations visées dans l'objet du présent marché et couvrant tous les risques dont elle pourrait être reconnue responsable dans les conditions du droit commun.
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
IBAN/RIB	IBAN/RIB
Liste nominative des salariés étrangers	La pièce mentionnée aux articles D. 8254.2 à D. 8254-5 du code du travail. Il s'agit de la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L. 5221-2, 3 et 11 du code du travail. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. Si vous n'employez pas de salarié étranger, une déclaration sur l'honneur l'attestant est suffisante
N°SIREN	Le numéro d'identification de l'entreprise (SIREN) délivré par l'INSEE
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

TA de Versailles
56 avenue de Saint Cloud
78011 Versailles
Téléphone : 0139205400
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Site internet : <http://versailles.tribunal-administratif.fr/>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Rémy Donfrancesco ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Techniques de l'information et de la communication \(TIC\) du 30 mars 2021](#)